

**7^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE 04 JUILLET 2024
à 20 H 30**

**Matière de l'acte : Domaine de compétences par thèmes
Sous matière de l'acte : 8.1 Enseignement**

Nombre de membres : Date de convocation du Conseil Municipal
En exercice : 15 le 28 juin 2024
Présents : 12
Votants : 12 + 3 procurations

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi quatre juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert excusé procuration PLUTINO Antoine, MATHIEU Pierre excusé procuration à NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme excusé procuration GAS Joëlle.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Convention d'accueil des enfants de Pognadoresse à l'école de Cavillargues.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention établi, par les deux communes, pour les années scolaires 2024/2025 - 2025/2026 - 2026/2027.

Cette nouvelle convention reprend les termes de la précédente et fixe notamment le calcul des frais de la participation financière de la commune de Pognadoresse.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour permettre à Monsieur le Maire de signer cette nouvelle convention.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention scolaire pour les années scolaires 2024/2025 - 2025/2026 - 2026/2027 sauf dénonciation d'une des deux parties trois mois avant la fin de l'année civile en cours et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08 07 2024
ID : 030-213000763-20240704-D2024_035-DE

certificat exécutoire 08 07 24

Le Maire
Laurent NADAL

